

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez maintenant les élections municipales partielles complémentaires auront lieu le dimanche 24 septembre 2023 et éventuellement le dimanche 1^{er} octobre 2023.

Il s'agit d'élire **un seul conseiller municipal** afin d'avoir un conseil municipal complet qui doit être de 15 membres (nous sommes actuellement 14 élus)

Les déclarations de candidatures devront être reçues à la SOUS PREFECTURE de DE DREUX 2-4 rue des Capucins 28100 DREUX dans les conditions suivantes :

Pour le 1^{er} tour de scrutin :

Du LUNDI 4 SEPTEMBRE AU JEUDI 7 SEPTEMBRE 2023 de 8H30 à 12H15 et de 13H15 à 15H30 (fermé le mardi après-midi).

Une permanence sera assurée JEUDI 7 SEPTEMBRE 2023 jusqu'à 18 heures.

Les déclarations de candidature rédigées sur l'imprimé CERFA N° 14996*03 prévus à cet effet devront être présentées selon les modalités définies par le Code Electoral assorti d'un justificatif d'identité et des documents officiels qui justifient les conditions d'éligibilité prévues par les premiers alinéas de l'article L 228 du Code Electoral.

Si vous rencontrez des difficultés pour vous procurer l'imprimé CERFA, ou si vous avez des questions liées à cette élection, la mairie est disposée à vous guider dans vos démarches.

Nous invitons fortement les électeurs à venir voter le 24 septembre prochain.

Cordialement.

Le Conseil Municipal